



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 4 avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 19

Date de convocation
28/03/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; M Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
28/03/2022

Excusés représentés : M. Jean-Marie BRU représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU et Mme Gaëlle POUSTOMIS représentée par Mme Mélanie BOCCALON.

Madame Marie Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2022-24 : Bail commercial du rez-de-chaussée du 43 rue du Globe

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n°2021-79 en date du 29 novembre 2021 instituant la tarification en matière de loyers des immeubles communaux.

Il a été saisi d'une demande de location des 2 bureaux libres dans le local situé au rdc du 43 rue du globe. Comme cela a été précisé lors de la délibération n°2021-35 en date du 28 juin 2021 relative au tarif du bail du local mis à disposition de l'esthéticienne : « dans le cas d'une location de la partie restante du local les charges pourraient être réévaluées ainsi que l'entretien des parties communes ». Il propose donc de fixer les tarifs de location des différents bureaux de ce bien immobilier et les modalités d'avance de charges et d'entretien des parties communes.

Après débat Monsieur le Maire propose d'établir les tarifs et ses modalités de la façon suivante :

	Cautions / 1 mois de loyer	Montant du loyer mensuel*	Répartition des charges (Factures eau, assainissement, ordures ménagères et électricité)	Avance sur charges mensuelle
Local 1 d'une superficie d'environ 16 m ² hors parties communes (Noté en jaune sur le plan ci-joint)	75,00 €	75,00 €	1/4 de la facture soit 25 %	50,00 €
Local 2 d'une superficie d'environ 16 m ² hors parties communes (Noté vert sur le	75,00 €	75,00 €	1/4 de la facture soit 25 %	50,00 €

plan ci-joint)				
Local 3 d'une superficie d'environ 32 m ² hors parties communes (Noté en bleu sur le plan ci-joint)	150,63 €	150,63 €	2/4 de la facture soit 50 %	100,00 €

*Le montant du loyer sera réévalué annuellement en fonction de l'index de l'indice des loyers.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE le tarif des loyers mensuels comme ci-dessus ;
- APPROUVE la répartition des charges ;
- ACCEPTE le montant de provision sur charge charges (eau, électricité, ordures ménagères) ;
- PRECISE que les charges locatives concernent les charges légalement récupérables par le bailleur. Les charges seront régularisées annuellement, en fin d'année sur présentation d'un état récapitulatif ;
- DIT que les contrats sont établis pour une durée de 1 an renouvelable ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant avec la locataire du local 3 en raison de la modification des charges locatives.
- AUTORISE Monsieur le Maire à proposer ces logements à la location et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

